

On regrette, par exemple, que les évaluations faites il y a déjà quelques années, lorsqu'un dégât se présente, sont dépassées à cause du rendement à l'acre, qui a évidemment augmenté à cause des améliorations ou des traitements qui sont aujourd'hui beaucoup plus positifs. Il semble que nous aurions l'intérêt et le devoir de revoir ces évaluations, afin qu'elles correspondent exactement au rendement à l'acre qui a augmenté, comme je le disais tantôt, et dans certains cas, de beaucoup.

On a également éprouvé le regret de constater que l'augmentation du nombre des assurés ne se fait pas sentir comme on le souhaiterait. Plusieurs producteurs ou agriculteurs ont manifesté une certaine inquiétude vis-à-vis de la rentabilité ou de la sécurité d'une telle assurance, et l'on se rend compte que beaucoup ne sont pas protégés parce qu'ils ont refusé de payer une prime d'assurance.

Il existe des raisons expliquant pourquoi le nombre des agriculteurs assurés a diminué. Il serait peut-être temps de songer sérieusement à établir une politique d'assurance universelle. Bien sûr, plusieurs raisons justifieraient une certaine éducation qui prouverait à l'agriculteur le bien-fondé d'une assurance. Cela est absolument nécessaire, mais, comme je le disais, les évaluations étant dépassées, l'insatisfaction de l'assuré vis-à-vis de certains résultats a souvent incité ce dernier à laisser tomber cette assurance. Il est regrettable, lorsqu'il survient des dégâts comme ceux qu'on a connus au cours des derniers mois, que les producteurs se retrouvent sans assurance et sans protection.

Je pense que nous aurions profit à imaginer une assurance qui pourrait être universelle, pour tout producteur reconnu comme tel au Canada. L'honorable ministre devrait porter une attention particulière à cette possibilité, et je sais qu'il y aurait aussi lieu, encore une fois, de discuter avec les provinces de l'établissement d'une telle politique.

J'aimerais également souligner à l'honorable ministre l'importance que tous les produits agricoles soient définitivement protégés et assurés. On se plaint souvent, dans certaines provinces, de voir que tel ou tel produit n'est pas protégé. Je sais, encore une fois, qu'il s'agit là d'une question souvent provinciale et, à ce sujet, j'incite l'honorable ministre à rencontrer tous ses homologues provinciaux pour mettre sur pied un programme d'assurance qui toucherait tous les producteurs de quelque denrée que ce soit. Je crois que ce serait d'abord dans l'intérêt des producteurs de les convaincre de payer 50 p. 100 de la prime pour la protection qu'on pourrait leur apporter dans la mesure, encore une fois, où elle correspondrait aux dépenses encourues.

J'aimerais aussi toucher un point qui a donné beaucoup de difficultés aux producteurs, l'an dernier, soit l'établissement d'une assurance mieux ordonnée ou une garantie beaucoup plus valable que celle qui existe actuellement au sujet des désastres. L'an dernier, nous avons connu au Québec et en Ontario, comme d'autres députés l'ont signalé, des dégâts qui surviennent à l'occasion d'un désastre et qui placent l'agriculteur dans une situation vraiment difficile.

Nous connaissons les conséquences du désastre qui a sévi l'été dernier et nous connaissons également les règlements qui ont été effectués. Je sais qu'une somme de 9 millions de dollars a été distribuée à 22,500 cultivateurs, ce qui représentait \$400 par exploitation. Nous savons parfaitement bien que plusieurs producteurs ont perdu beaucoup plus, et dans certains cas, des milliers de dollars. Cette somme de \$400 étaient bienvenue. Personne ne pouvait

### Assurance-récolte

s'opposer à recevoir \$400, mais nous savons aussi que cette façon de réparer des dégâts était totalement injuste, compte tenu des différences de pertes sur les évaluations que nous aurions dû faire.

• (1700)

Est-il possible de corriger cette situation par la mise sur pied d'une politique visant à créer un fonds d'indemnisation qui pourrait être mis à la disposition des producteurs touchés par un désastre? Je me fais le porte-parole des producteurs canadiens, quels qu'ils soient, qui souhaiteraient avoir l'assurance du gouvernement qu'ils vont bénéficier d'un fonds disponible en cas de désastre, proportionnellement à leurs pertes, et je pense qu'il faut tenir compte, lorsqu'un tel désastre arrive, du fait qu'il est absolument nécessaire de faire une évaluation des dégâts aux récoltes, qui sont presque nulles, dans certains cas. A ce moment-là, il faut payer les frais de la main-d'œuvre et de l'entreposage de certains produits, ce qui, pour diverses raisons, occasionne de nouvelles pertes.

Tous ces détails devraient être considérés, lorsqu'on évalue une perte causée par un désastre, et je crois qu'il serait important que le ministre songe sérieusement à disposer d'un tel fonds qui pourrait servir à réparer, d'une façon plus équitable et plus juste, tous les cas de pertes encourues, ce qui enrayerait définitivement les difficultés et l'insécurité pour le producteur. Celui-ci a le droit, comme tout autre citoyen, de bénéficier de cette sécurité. On l'a dit, et on le répète à qui veut l'entendre, que c'est grâce aux syndicats que plusieurs milliers de personnes jouissent maintenant d'une sécurité qu'elles ne connaissaient pas, il y a quelques années.

L'agriculteur a été négligé et il est toujours en proie à l'insécurité. Le programme d'assurance-récolte assure une partie des récoltes, bien que l'agriculteur peut malheureusement être mal informé, mais il n'est pas complet. Un programme universel serait peut-être moins coûteux et permettrait à l'agriculteur de jouir de cette sécurité. Je sais aussi que celui-ci est toujours un peu embarrassé de payer une prime d'assurance sur sa récolte de l'automne prochain. Je me demande si le ministre ne pourrait pas jusqu'à un certain point négocier avec les sociétés pouvant permettre à l'agriculteur de payer sa prime d'assurance au temps de la récolte, et je me demande aussi si les sociétés d'assurance ne pourraient pas accepter un tel point de vue, car si la récolte est bonne, il n'y aura aucun problème; l'agriculteur sera en mesure de payer sa prime d'assurance, si elle était payable dans six mois. Si la récolte était nulle à cause de la mauvaise température ou pour toute autre raison, l'assurance paierait. Étant donné que le gouvernement paie déjà 50 p. 100 de cette prime, la société d'assurance n'aurait pas à en financer 100 p. 100. Elle serait mieux placée pour financer les 50 p. 100 qui constituent la part de l'agriculteur, celui-ci devant investir considérablement jusqu'au temps des récoltes.

Je fais ces quelques observations, monsieur le président, parce que ce sont des sujets qui me sont rappelés à l'occasion et parce qu'il s'agit d'arguments que tout agriculteur aimerait bien exposer personnellement à l'honorable ministre.

Donc, je réponds parfaitement bien à ce vœu d'un groupe d'agriculteurs de ma circonscription, qui seront très heureux d'apprendre que j'ai fait ces instances auprès du ministre responsable.

J'aimerais, avant de terminer mes remarques, ajouter quelques mots au sujet des jeunes agriculteurs, qui sont